SumèneArtense
COMMUNAUTÉ

— PROJET ÉDUCATIF
SERVICES ENFANCE JEUNESSE

SUMÈNE ARTENSE COMMUNAUTÉ

Années 2023 – 2026

Sumène Artense communauté
21, rue du Calalet • 15 240 SAIGNES
04 71 40 62 66

sumene-artense.com
contact@sumene-artense.com

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1
PRÉAMBULE 2
DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF 2
GOUVERNANCE 3
SUMÈNE ARTENSE COMMUNAUTÉ 3
Contexte général 3
Compétences 4
Informations complémentaires 5
Diagnostic territorial 5
Petite enfance 5
Enfance 6
Jeunesse 6
ENJEUX ET ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES 7
PRÉSENTATION DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE 8
Relais Petite Enfance 8
Accueil de loisirs sans hébergement 8
Animations ados 9
MISE EN ŒUVRE DU PROJET 10
Moyens humains 10
Moyens matériels 10
Relais petite enfance 10
Accueil de loisirs sans hébergement 11
Animations ados 11
Moyens financiers 11
SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET 12
ÉVOLUTION DU PROJET 12

PRÉAMBULE

Les membres de la commission enfance jeunesse de Sumène Artense communauté ont souhaité élaborer un projet éducatif pour retranscrire clairement les valeurs et intentions éducatives qu'ils défendent. Les élus et agents de Sumène Artense communauté ont mené une réflexion afin de définir les orientations et objectifs du projet éducatif.

Le projet éducatif vise à poursuivre le développement de la politique enfance jeunesse mise en place sur le territoire, tout en la rendant accessible à chacun, qu'il soit habitant du territoire ou intervenant auprès des enfants, des adolescents ou des parents.

DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions et fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Le projet éducatif 2023 – 2026 de Sumène Artense communauté est le cadre formalisé, écrit, qui retranscrit les orientations politiques du territoire en termes d'enfance et de jeunesse, définies aux vues de :

- Des besoins de la population et plus particulièrement de l'enfant et de sa famille ;
- De l'état des lieux du territoire et de l'analyse des ressources qui en est faite ;
- De l'analyse des réussites et problématiques soulevées lors des précédentes actions ;
- De l'évolution des politiques publiques en termes d'enfance et de jeunesse.

Ce projet permet :

- Aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants ;
- Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques des structures. Il détermine les orientations du projet pédagogique. Il est également diffusé, sous une forme qui peut être différente, aux parents, tuteurs ou éducateurs des mineurs.

Ce document est donc un véritable outil construit autour de valeurs éducatives voulues partagées et affirmées. Il sert de cadre de références, de feuille de route pour le développement de projets et d'actions en faveur des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans pour les structures dont la communauté de communes est l'organisatrice.

GOUVERNANCE

Conseil communautaire

Environ une fois par trimestre

- Valide le projet éducatif
- Valide le budget annuel dédié

Comité de pilotage

Une à deux fois par an

- Valide les orientations, objectifs, priorités
- Évalue les résultats des actions menées

Commission enfance jeunesse

Avant chaque conseil communautaire

- Définit les orientations, objectifs, priorités
- Suit la mise en œuvre et l'évaluation

Comité technique

Plusieurs fois par an, selon nécessité

- Assure le suivi et la mise en œuvre
- Évalue les actions menées
- Force de proposition par rapport aux besoins identifiés

SUMÈNE ARTENSE COMMUNAUTÉ

Contexte général

CHIFFRES CLÉS · 16 communes · 8520 habitants · 324,6 km² de superficie · 26 habitants au km² · 15 km de voie verte · 400 km d'itinéraires de randonnées · 4 zones d'activités communautaires · 3 sites Natura 2000 · 9 écoles maternelles et primaires et 1 collège · 576 enfants âgés de 3 à 15 ans scolarisés sur le territoire.

Sumène Artense communauté a été créée en 1999, elle comporte 16 communes pour 8520 habitants, sa superficie est de 324,6 km².

Sumène Artense communauté se positionne entre deux autoroutes l'A89 (E70) qui relie Bordeaux à Lyon et l'A75 (E11) qui relie Clermont-Ferrand et Montpellier.

Ydes, principal pôle de services du territoire, se situe à égale distance entre Aurillac, la préfecture du Cantal et Clermont-Ferrand, métropole régionale de l'ancienne Région Auvergne.

Second bassin industriel du Cantal, grâce à la présence de sociétés d'envergure internationale, il n'en reste pas moins essentiellement rural. De l'agriculture et de ses savoir-faire traditionnels, Sumène Artense a hérité de paysages pittoresques, d'un cadre de vie préservé et d'une séduisante authenticité qui participent aujourd'hui à faire de ce terroir une destination touristique reconnue.

L'organisation territoriale de Sumène Artense communauté est singulière. Si Ydes se démarque en raison de sa population et ses services, la communauté de communes est constituée de plusieurs Communes de strate comparable qui font office de pôles d'équilibres locaux : Champs sur Tarentaine (1030 habitants), Champagnac (1080 habitants), Saignes (850 habitants) et Lanobre (1400 habitants). La Communauté de Communes a également une forte connexion avec la Commune de Bort les Orgues (2700 habitants) qui attire une frange de la population locale pour la partie commerciale et services.

Compétences

Sumène Artense communauté dispose de larges compétences dans des domaines essentiels tels que l'environnement, le développement économique ou l'aménagement du territoire.

<u>Dans le domaine de l'enfance :</u>

- Gestion d'un Relais Assistante Maternelles renommé « Relais petite enfance »
- A compter du 1er janvier 2024 : gestion directe et animation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire hors mercredi.

<u>Dans le domaine d'une compétence partielle pour le public adolescent de 12 à 17 ans :</u>

- Définition, mise en œuvre et coordination d'un projet éducatif local intercommunal à destination de ce public avec notamment la mise en œuvre d'actions spécifiques à destination des 12-17 ans et toute action relative à la mise en œuvre de cette compétence partagée.

Fonctionnement

La gestion de la communauté de communes est organisée autour de commissions dans le cadre desquelles, les élus communautaires réfléchissent et proposent des actions ayant trait à leurs domaines spécifiques : environnement, cadre de vie, culture, tourisme, développement économique, enfance et jeunesse…

La commission enfance jeunesse est composée d'élus communautaires, elle propose des orientations en matière de politique enfance jeunesse et donne des avis qui seront ensuite présentés, débattus et votés en conseil communautaire.

Informations complémentaires

Organisateur	Représentant	Localisation
Sumène Artense communauté	Monsieur Marc Maisonneuve, Président de Sumène Artense communauté	21, rue du Calalet 15240 – Saignes
Coordonnées		
Téléphone : 04.71.40.62.66 Courriel : contact@sumene-artense.com		

Diagnostic territorial

Le projet éducatif s'appuie sur des éléments recueillis lors de plusieurs enquêtes réalisées auprès de la population locale (questionnaires aux familles, ORT…) mais également d'éléments recueillis auprès de partenaires œuvrant auprès des enfants et jeunes (CAF, MSA…).

Petite enfance

Sur le territoire, en matière d'offre d'accueil petite enfance il existe :

- Des assistantes maternelles avec un accueil individuel ;
- Une micro-crèche privée avec 10 places + 2 places d'urgence ;
- Le relais petite enfance.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans allocataires Caf et Msa est relativement stable sur les dernières années avec en moyenne 145 enfants par an.

38 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire mais seulement 33 assistantes maternelles sont réellement en activité en 2021, un chiffre en baisse depuis 2016. Peu de nouvelles assistantes maternelles s'installent tandis que d'autres partent à la retraite.

Les différents besoins identifiés lors des enquêtes réalisées auprès de la population sont :

- Renforcer le service petite enfance ;
- Développer les modes d'accueil collectifs et individuels ;

- Promouvoir les métiers de la petite enfance ;
- Renforcer la communication sur l'offre de service dédié à la petite enfance et la parentalité.

Enfance

Sur le territoire Sumène Artense, concernant les enfants âgés de 6 à 11 ans couvert par la Caf, leur nombre s'inscrit en baisse sur les dernières années, pour atteindre 349 enfants en 2020.

Au sein des neuf écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire, ce sont 508 enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés.

Les différents besoins identifiés lors des enquêtes réalisées auprès de la population sont :

- Renforcer le service enfance ;
- Développer l'offre activités culturelles et sportives auprès des enfants ;
- Renforcer l'offre d'accueil de qualité ;
- Améliorer la communication sur l'offre de service dédié à l'enfance et la parentalité ;
- Un manque d'équipement pour les activités.

Jeunesse

Sur le territoire Sumène Artense, il apparait que le nombre de jeunes couverts par la Caf s'inscrit en hausse pour la tranche des 12-15ans tandis qu'il est baisse pour les jeunes de 16 à 17ans.

Au sein du collège présent sur le territoire, ce sont plus de 200 jeunes âgés de 11 à 15 ans scolarisés.

Les différents besoins identifiés lors des enquêtes réalisées auprès de la population sont :

- Renforcer le service enfance jeunesse ;
- Renforcer la communication sur l'offre de service dédié à la jeunesse et à la parentalité ;
- Développer des structures et des équipements pour la jeunesse ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes ;
- Limiter le départ des jeunes en les accompagnant dans la formation et l'emploi ;
- Développer la lisibilité et visibilité de l'offre des acteurs auprès des jeunes sur le territoire.

ENJEUX ET ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Sumène Artense communauté souhaite mettre en avant la mise en place et le développement d'une politique enfance jeunesse globale sur le territoire par le biais d'objectifs transversaux et par thématique.

OBJECTIFS TRANSVERSAUX

- Renforcer le service enfance de la communauté de communes ;
- Stratégie de communication pour l'enfance et la jeunesse ;
- Favoriser la culture auprès des différents publics ;
- Développer des actions visant le soutien à la parentalité ;
- Continuité et cohérence éducative

MOYENS

- Création d'un pôle enfance jeunesse ;
- Développer la communication ;
- Développer les activités culturelles ;
- Soutenir les métiers de l'accueil et de l'animation ;
- Soutenir la parentalité au sein des différents services
- Encourager les démarches PEDT.

PETITE ENFANCE

- Développer et étendre les missions d'animations du relais petite enfance ;
- Répondre aux besoins de modes de garde ;
- Renforcer le maillage territorial petite enfance.

MOYENS

- Étendre les propositions d'animation ;
- Étude sur le besoin d'un mode de garde sur le territoire Sumène Artense ;
- Développer le réseau et les partenariats du relais petite enfance.

ENFANCE

- Développer le service enfance de la communauté de communes.

MOYENS

- Prise de compétence et gestion directe de l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal ;
- Conforter un service enfance de proximité, de qualité et accessible à tous.

JEUNESSE

- Développer et structurer l'offre de loisirs chez les jeunes ;
- Contribuer à la réussite scolaire, accompagner à l'orientation et à la formation ;
- Favoriser l'expression et l'implication des jeunes.

MOYENS

- Étendre l'offre de loisirs et améliorer l'accès au service des 12 - 17 ans ;
- Création d'un Point Information Jeunesse (PIJ) ;
- Éducation à la citoyenneté.

PRÉSENTATION DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE

Relais Petite Enfance

À la suite d'une étude menée en 2009 par le Greta, Sumène Artense communauté a initié la création d'un Relais Petite Enfance (RPE) afin de coordonner l'offre d'accueil des plus petits. La gestion de cette structure itinérante a été confiée à l'ADMR de Saignes, par convention. Sumène Artense communauté participe au financement du RPE via une subvention d'équilibre.

À compter de janvier 2024, Sumène Artense communauté aura la gestion directe du relais petite enfance.

Des ateliers sont proposés gratuitement chaque semaine pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent. Un moment de partage et d'échange pour les petits et les grands.

Le relais petite enfance a pour missions :

- D'animer un lieu ou les assistantes maternelles agréées, enfants et parents se rencontrent et tissent des liens ;
- D'informer les parents sur leurs droits et devoirs en tant qu'employeur, les assistantes maternelles sur leur statut de salarié ;
- D'informer les candidats à l'agrément sur les conditions d'accès à la formation ;
- De participer à la professionnalisation des assistantes maternelles ;
- D'accompagner les parents dans leur parentalité et de les diriger, au besoin, vers les professionnels compétents.

Les communes de Lanobre, Ydes et Saignes mettent à disposition des locaux pour les ateliers itinérants organisés par le relais petite enfance ainsi que les autres communes pour les évèvements ponctuels.

Accueil de loisirs sans hébergement

En 2020, Sumène Artense communauté a lancé une mission afin d'étudier l'opportunité du transfert de la compétence « accueil de loisirs sans hébergement » des communes vers l'intercommunalité. À la suite de cette étude, une chargée de mission ALSH a été recrutée afin de mener à bien le projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement intercommunal.

À compter du 1er janvier 2024, l'ALSH extrascolaire est sous gestion directe par Sumène Artense communauté : l'accueil de loisirs fonctionnera sur les périodes de petites et grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30.

Afin de faciliter l'accès à ce service, Sumène Artense communauté développe un point d'accueil ouvert le matin et le soir sur la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal avec un système de navette amenant les enfants à l'accueil de loisirs situé à Ydes le matin et ramenant les enfants au point d'accueil le soir.

Un service de transport est également mis en place sur différentes communes : Champagnac, Lanobre, Madic, Saignes et Vebret. Ce transport sera assuré par des animateurs en conduisant les minibus acquis par la communauté de communes. Selon les nécessités de service, un transporteur privé pourra assurer le transport pour certaines communes.

En parallèle de ce projet, à compter de la fin d'année 2023, les travaux du pôle enfance jeunesse situé rue Blaise Pascal à Ydes vont démarrer pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au printemps 2025. En attendant que les travaux soient terminés et que les locaux puissent être utilisés, Sumène Artense communauté à la nécessité d'utiliser les locaux des communes d'Ydes et de Champs-sur-Tarentaine-Marchal.

Une problématique, soulevée par plusieurs familles du territoire, est celle du mercredi en période scolaire. En effet, les familles n'ont plus de mode de garde collectif existant.

Après discussion, et dans un premier temps, la commission enfance jeunesse a décidé de se concentrer sur la mise en place de l'accueil de loisirs extrascolaire afin d'offrir un service extrascolaire de qualité et souhaite engager une réflexion pour étendre sa compétence au mercredi à l'horizon de septembre 2024.

Animations ados

Sumène Artense communauté a la volonté de mettre en place une politique jeunesse qui soit à la fois, en lien avec les dynamiques territoriales soutenues par la collectivités et cohérente avec les caractéristiques et les richesses de son territoire.

Depuis plusieurs années, Sumène Artense communauté met en place des activités pour les adolescents du territoire âgés de 12 à 17 ans durant les temps extrascolaires. Les activités pouvant être à la journée ou sous forme de stage de plusieurs jours sont variées : sportives, culturelles, artistiques ou de loisirs…

Les objectifs des animations ados sont :

- D'ouvrir les jeunes du territoire sur les domaines artistiques, culturels et sportifs tout en valorisant le territoire
- D'accompagner les jeunes pour le développement de la citoyenneté
- D'encourager l'implication des jeunes, favoriser leur participation dans la mise en place d'activités et agir sur le territoire

Le pôle enfance jeunesse qui verra le jour au printemps 2025 permettra de développer l'offre de loisirs pour les adolescents. Ce nouveau lieu d'accueil pour les jeunes, permettra à Sumène Artense communauté d'étendre le volume horaire journalier des animations ; d'étendre les jours d'ouvertures et d'augmenter le nombre de place pour les ados lors des activités.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'organisateur se réfère à la règlementation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs tant d'un point de vue quantitatif que qualificatif y compris celle concernant les plus jeunes (Protection Maternelle et Infantile).

Moyens humains

Chaque service dispose de personnel compétent et qualifié. Ces moyens humains sont amenés à évoluer selon les besoins futurs des différents services.

Une directrice générale adjointe en charge de la culture et de la jeunesse coordonne ces différents services.

Relais petite enfance :

- Coordinatrice à 0,80% ;
- Animatrice à 0,4 ETP.

Accueil de loisirs :

- Responsable ALSH à 1ETP ;
- Animatrice à 0,6 ETP ;
- Animateurs saisonniers.

Animations ados :

- Responsable jeunesse à 1 ETP ;
- Animateurs saisonniers ;
- Intervenants extérieurs.

Les animateurs recrutés sont diplômés ou stagiaires. Des animateurs non diplômés pourront également être recrutés en respectant le taux d'encadrement.

Moyens matériels

L'accueil des enfants sur les différents sites d'activités se déroule dans des locaux adaptés aménagés avec du mobilier adapté à l'âge des enfants.

Relais petite enfance

Le relais petite enfance dispose de locaux mis à disposition par les communes recevant les ateliers itinérants : Lanobre, Saignes et Ydes. Toutes les communes du territoire mettent à disposition gratuitement leur locaux lors de besoins spécifiques (accueil de spectacle, accueil d'intervenant autour de la parentalité ou soirée de professionnalisation des assistantes maternelles). Des locaux spécifiques pour le relais petite enfance seront aménagés dans le bâtiment du pôle enfance jeunesse autant pour les ateliers sur la commune d'Ydes que pour les differentes actions à thème.

Accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs se déroule sur un site unique situé sur la commune d'Ydes. Une garderie est mise en place sur la commune de Champs-sur-Tarentaine/Marchal.

Locaux du groupe scolaire Lafayette

Les locaux pour l'accueil de loisirs sont mis à disposition gratuitement par la commune d'Ydes en conventionnement. La mise à disposition des locaux est effective jusqu'à la livraison du bâtiment du pôle enfance jeunesse.

Locaux du point d'accueil

Le point d'accueil sur Champs-sur-Tarentaine/Marchal se déroule au sein des locaux de la salle des jeunes. Ces locaux sont mis à disposition gratuitement par la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal en conventionnement.

Animations ados

Les animations ados se déroulent en extérieur et à la journée. Cependant, une salle des jeunes est mise à disposition de Sumène Artense communauté pour des activités intérieures, les repas… Des locaux spécifiques aux adolescents seront implantés dans le futur pôle enfance jeunesse.

Salle des jeunes

La salle des jeunes se situe sur la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal.

Moyens financiers

Sumène Artense communauté dispose d'un budget pour chaque service. Seul le relais petite enfance, géré par l'ADMR bénéficie d'une subvention d'équilibre. A compter de janvier 2024, le relais petite enfance sera sous la gestion directe de Sumène Artense communauté. Un budget sera alors créé.

Les charges et produits principaux liés au fonctionnement des services font l'objet de la répartition suivante :

Charges : frais de personnel et d'intervenants extérieurs, repas, fournitures alimentaires, matériel pédagogique, fourniture de bureautique, documentation générale, transports, déplacements, séjours, achats de prestations, produits d'entretien, etc.

Produits : participation des familles, prestations et subvention de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Cantal, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), etc.

Les budgets pour les différents services sont votés chaque année et évoluent suivant les besoins identifiés.

SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

Des temps de bilan et de mise en perspective sont prévus régulièrement en interne avec les équipes de direction, d'encadrement, d'animation et de service afin de permettre des réajustements de projet.

Plusieurs critères d'évaluation peuvent être pris en compte :

Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
▬ Fréquentation des enfants au sein des services ▬ Évolution du nombre d'enfants inscrits ▬ Évaluation budgétaire	▬ Appréciation et suggestions des enfants et familles sur le fonctionnement des services ▬ Qualité des animations et projets proposés ▬ Appréciations et suggestions de l'équipe pédagogiques sur le fonctionnement des services
Moyens utilisés	
▬ Observations, temps de discussion formalisés avec les enfants et familles, questionnaires de satisfaction, réunions d'équipe, liste des enfants présents, retours des animateurs, des enfants, des familles, cahier de bord des structures, commission enfance jeunesse…	

Les familles et enfants seront sollicités tout au long de l'accueil (questionnaires, temps de bilan avec les enfants, retours des familles…) afin d'évaluer les services proposés, les améliorations à noter, etc.

ÉVOLUTION DU PROJET

En parallèle de la prise de compétence « accueil de loisirs sans hébergement », Sumène Artense communauté souhaite étoffer son offre à destination de la petite enfance et de la jeunesse afin de répondre aux divers besoins identifiés dans les différents dispositifs et études lancés auprès de la population locale : ORT, questionnaires…

Il s'agit donc de développer une véritable politique enfance jeunesse sur le territoire, répondant à une ambition éducative et une volonté d'attractivité, à travers un projet cohérent et ambitieux pour le territoire.

En 2022, les élus communautaires ont validé le projet de « gestion d'un pôle enfance jeunesse ». Au sein de ce pôle enfance jeunesse, ces différents services seront présents : le relais petite enfance (0 – 3 ans), l'accueil de loisirs sans hébergement (3 – 11 ans) et le pôle adolescents/point informations jeunesse (12 – 25 ans).

Ce projet trouve son inspiration auprès de réflexions sur la nécessité de développer un service global pour l'enfance jeunesse et de mettre concrètement en œuvre une organisation nouvelle, coordonnée et visible pour offrir un service ressources pour les familles du territoire.

Ainsi, le pôle enfance jeunesse entend offrir des services adaptés aux enfants dès leur plus jeune âge et accompagner les familles dans leur parentalité par le biais d'une équipe de professionnels.

Pour ce projet, Sumène Artense communauté a fait l'acquisition d'un bâtiment situé sur la commune d'Ydes. Dès janvier 2023, un marché public pour la maîtrise d'œuvre a été lancé. Le démarrage des travaux est prévu pour novembre 2023 et la livraison du bâtiment pour avril 2025.